

31 Octobre 2020

## **Soutien aux commerces ruraux de Saône-et-Loire**

L'U.M.C.R. 71 s'inquiète vivement de la survie des commerces ruraux et exprime son soutien à l'ensemble des acteurs économiques locaux qui font vivre les cœurs de nos villages.

Aujourd'hui, certains critères de fermeture des commerces retenus par le décret du 29 Octobre 2020 ne sont pas compris, notamment dans les territoires ruraux où la crise sanitaire peut paraître moins avancée.

A cela s'ajoute un sentiment de profonde inégalité, antérieure à la crise sanitaire et qui s'exacerbe, entre la grande distribution et ceux que l'on appelle les petits commerçants et producteurs locaux, d'autant plus difficile à accepter que les règles sanitaires sont plus faciles à appliquer de manière stricte et effective pour ces derniers.

L'U.M.C.R. 71 est sensible à la situation des commerces locaux, déjà largement fragilisés en temps normal.

Au-delà des débats sur l'ouverture et la fermeture, il convient de soutenir fermement un tissu économique rural déjà fragilisé par le premier confinement et dont la trésorerie ne permettra certainement pas d'affronter ce second confinement. Par ailleurs toutes les activités ne sont pas éligibles à la vente à emporter ou au « clic & collecte »...et tous les commerces ne sont pas à même de créer un site Internet en quelques heures.

Pour les grandes surfaces, il convient donc d'étendre l'interdiction qui a été faite pour les ventes de livres, au niveau d'autres produits qui ne sont pas déclarés de première nécessité.

L'U.M.C.R. 71 souhaite que soient généralisées les initiatives et les innovations citoyennes et économiques pour répondre à cette crise : circuits courts, services à domicile...

L'U.M.C.R. 71 demande aussi une concertation rapide avec le Préfet de Saône-et-Loire et les représentants des professions commerciales pour que le décret du 29 Octobre 2020 puisse être adapté.

J.F. Farenc et le Bureau de l'U.M.C.R. 71